Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2021/0250(COD)	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme: mécanismes devant être mis en place par les États membres Abrogation Directive 2015/849 2013/0025(COD) Sujet 2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers 2.50.10 Surveillance financière 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux Priorités législatives Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2023-24		